





Règlement du Championnat Régional Côtier de l'Occitanie PM : 2019

Cette compétition : Championnat Régional Occitanie-Pyrénées Méditerranée- est organisée par l'Association MNSL (Maîtres Nageurs Sauveteurs du Languedoc) avec l'appui de la LIGUE FFSS Occitanie P-M.

Elle est inscrite au calendrier fédéral et est qualificative pour le Championnat de France Côtier. Elle se déroule les Samedi 06 et Dimanche 07 juillet 2019.

• <u>Catégories d'inscription</u>

Compétition ouverte aux catégories Avenir à Master de la Région Occitanie P-M ainsi que des autres régions.

Le club organisateur ainsi que le jury se réservent le droit de refuser les structures hors région en fonction du nombre des engagés et de la capacité d'accueil de cette compétition.

• <u>Programme de la compétition</u>

Lieu : ZAM de Villeroy- Plage de la Fontaine- SETE

Accueil des clubs : 8H00 Début de épreuves : 9H30

Samedi 06 juillet:

- SPRINT : Minime à Master

NAGE : TCBOARD : TC

- SURF SKI : Minime à Master

<u>Dimanche 07 juillet</u>:

- BEACH FLAGS: TC

- C/N/C: Avenir et Poussin

- MINI-COMBINÉ : Benjamin et Minime

- OCEANMAN: Cadet à Master

• Règlement des épreuves

La réglementation est celle de la FFSS en vigueur au jour de la compétition.

Les épreuves seront courues par SERIES ou FINALE DIRECTE en fonction du nombre de participants. Pour les épreuves « MER », des catégories ou sexes d'une même catégorie pourront être regroupés.

L'ordre des épreuves de la journée sera établi à l'issue des engagements et plusieurs sites « MER » et « SABLE » pourront être montés en fonction du nombre de compétiteurs engagés, de la composition du jury et du temps imparti pour le bon déroulement de la compétition.

- Classement et récompenses Classement Individuel :
- Les 3 premiers par épreuves, catégorie et sexe.
 - Remise des récompenses à l'issue de chaque épreuve : les 3 premiers se dirigeant directement vers le podium.

Seuls seront récompensés les compétiteurs des structures appartenant à la Région Occitanie P-M.

<u>Classement Club</u>: Les 3 premiers Clubs de la Région Occitanie P-M au total général des points sur les 3 Championnats Régionaux : 23/02 ;25-26/05 et 06-07/07/2019

Seuls seront récompensés les clubs appartenant à la Région Occitanie P-M.

• Matériel et déroulé des épreuves

Chaque structure devra disposer du matériel (Planches et surf-ski) en nombre nécessaire pour d'éventuels regroupements de catégories lors des courses.

Les forfaits seront à déclarer dès l'arrivée sur site de la structure.

Les compétiteurs devront faire preuve de vigilance et de réactivité quant à l'annonce des épreuves et catégories concernées et ce afin de permettre le bon déroulement de la compétition.

• Officiels/ Comité de course

Les Officiels devront être engagés sur la compétition et selon la règle régionale établie :

- 1 Officiel pour 5 compétiteurs
- 2 Officiels pour 10 compétiteurs
- 3 Officiels pour 15 compétiteurs
- 1 Officiel supplémentaire par tranche de 10 compétiteurs supplémentaires.

Le repas des Officiels est pris en charge par le Club organisateur avec le soutien de la Ligue FFSS Occitanie P-M.

• Droit d'engagement

Les engagements sont à régler sur place avant le début de la compétition : 5€ par compétiteur et 10€ par club (à compter de 2 compétiteurs).

Information

L'information sera envoyée aux clubs par les MNSL : mnsl.sete@orange.fr Pour tout complément d'information relatif à la réglementation ou aux officiels : Patrick MARCO : 34marcopatrick@gmail.com

• Droit à l'image

Lors de la compétition des photos et des vidéos seront prises, les compétiteurs de par leur inscription et le paiement de leurs engagements, autorisent la presse, les organisateurs à exploiter les images réalisées.